

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Pas de futur pour l'expérimentation marseillaise !

Emmanuel Macron annonce une généralisation dès l'automne prochain de « l'école du futur » alors que l'expérimentation marseillaise a tout juste débuté. Ce projet remet pourtant en cause gravement les principes égalitaires qui fondent l'école républicaine.

Alors que l'Education Nationale est au plus mal avec des inégalités scolaires renforcées, une crise d'attractivité qui perdure et s'accroît, des conditions de travail et d'enseignement dégradées... la première mesure annoncée après les élections présidentielles est de conforter un projet néolibéral qui va à l'encontre des besoins de l'école et des personnels.

Si les écoles en éducation prioritaire bénéficient de davantage de moyens, c'est dans la logique de donner plus à celles et ceux qui ont moins au vu de critères objectifs comme les catégories socio-professionnelle des familles. Ce n'est pas le cas pour ces 59 écoles où le seul critère est la rédaction d'un projet "innovant" et dont 21 ne sont même pas en éducation prioritaire. Ces écoles bénéficient pourtant chacune d'un quart de décharge de direction et d'une partie de la dotation spécifique de 2,5 millions d'euros attribuée en fonction de leur projet sans clé de répartition définie. Pendant ce temps, la grande majorité des écoles en éducation prioritaire n'obtient aucun autre moyen supplémentaire tandis que la rénovation des 174 écoles délabrées de la ville débute très lentement.

Au sein de ces 59 écoles, le recrutement se fait désormais sous forme de poste à "exigence particulière" avec une commission où siège le ou la directrice et un ou une adjointe de l'école. Un fonctionnement qui déroge au système égalitaire de nomination jusqu'alors à l'œuvre d'autant que ces postes ne demandent pas de spécificité. Ce nouveau système entraîne de fait un nombre de postes non pourvus inédit dans certaines de ces écoles.

Cette expérimentation est à la fois une application avant l'heure de la loi Rilhac qui entend instaurer une forme de hiérarchie au sein des écoles et la fuite en avant du modèle des "contrats locaux d'accompagnement" qui contractualise l'octroi de moyens supplémentaires et débouche sur une école à plusieurs vitesses.

Sa généralisation entraînerait une mise en concurrence des écoles pour l'attribution de moyens, le démantèlement du système de nomination des personnels, la création d'un nouvel échelon hiérarchique et ouvrirait la voie à une possible adaptation locale des contenus scolaires... C'est cette feuille de route que vient de tracer aujourd'hui le président au nouveau ministre de l'éducation.

Le SNUipp-FSU réfute totalement cette vision de l'école. Le service public d'éducation doit répondre à plusieurs urgences déterminantes avec la nécessaire résorption des inégalités scolaires, de la crise historique du recrutement, du déclassement salarial des personnels... La rue de Grenelle doit répondre aux véritables enjeux de l'école.

Le SNUipp-FSU mobilisera les personnels pour s'opposer à ce projet néolibéral. Il appelle, dans un premier temps, la communauté éducative à s'emparer massivement des élections législatives pour faire entendre d'autres voix pour l'école publique.

Paris, le 2 juin 2022